



BREVET FEDERAL SECOND DEGRE - BF2 2012.2013

Faisant suite aux précédentes formations BF1 (2009/2010 puis 2011/2012) ainsi qu'à la formation BF2 lors de la saison 2010/2011, l'ERFAN Guadeloupe propose la mise en place d'une nouvelle session de formation au BF2 entre septembre 2012 et mai 2013.

L'objectif de cette formation est de :

- concevoir un projet d'animation dans le cadre des apprentissages pluridisciplinaires,
- conduire des activités d'initiation, d'apprentissage sportif vers l'acquisition du Pass'sports de l'eau,
- participer au fonctionnement du club,
- assurer la sécurité de la pratique et des pratiquants.



Le brevet fédéral 2^{ème} degré est constitué de 7 Unités Capitalisables (UC) :

UC 1	EC de participer au fonctionnement du club
UC 2	EC de préparer une séance
UC 3	EC d'encadrer un groupe dans le cadre d'une séance en vue de l'acquisition du Pass'sports de l'eau
UC 4	EC de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités
UC 5	EC de conduire une action éducative
UC 6	EC de maîtriser les outils ou techniques nécessaires à la conduite des activités
UC 7	EC d'accompagner un groupe de mineurs en déplacement ou en compétition

(EC : être capable de)

CALENDRIER PREVISIONNEL

La formation débutera fin septembre 2012 pour s'achever au mois de mai 2013. Le calendrier précis sera établi début septembre lors de la réunion de rentrée des formateurs ERFAN.

En règle générale, les séances se dérouleront principalement les dimanches et jours fériés ainsi que certains samedis.

COUT

Le cout de formation unique s'élève à 412 € par candidat.

FORMATEURS

L'équipe de formateurs du BF1 sera complété par des spécialistes des aspects réglementation et législatifs de l'encadrement des mineurs.

LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Il est composé des mêmes pièces que le dossier BF1. Les candidats qui ont suivis la formation BF1 n'ont donc pas à présenter un nouveau dossier (hormis certificat médical à remettre au mois de septembre – copie de celui servant à la prise de licence). Ils devront également retourner la fiche d'inscription ci-jointe afin de déposer officiellement leur candidature.

LES PRE-REQUIS A L'ENTREE EN FORMATION

Les exigences préalables à l'entrée en formation ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation et lui permettre d'accéder à l'obtention du Brevet Fédéral 2^{ème} degré.

Pour entrer en formation le stagiaire doit :

- Avoir 16 ans minimum,
 - Être licencié depuis au moins deux ans à la Fédération Française de Natation,
 - Être titulaire du PSC 1 ou son équivalent,
 - Être titulaire du diplôme du Sauv'nage (acquis lors du BF1),¹
 - Être titulaire du diplôme du Pass'sports de l'eau²,
 - Être titulaire du BF 1,
- OU
- justifier d'une expérience dans le domaine de l'animation et de l'enseignement au sein d'un club labellisé³ de la FFN sur une durée minimale de 100 heures, sur une période de 1 an, dans l'année qui précède l'entrée en formation et avoir validé les compétences pédagogiques du BF1.⁴
 - et être titulaire du titre d'évaluateur ENF 1.

Sous conditions bien spécifiques, des candidats non titulaires du BF1 peuvent donc prétendre à suivre la formation BF2. Dans ce cas, les candidats devront se rapprocher du CTS au plus tard 1 semaine avant le début de formation.

- Satisfaire à un test de sécurité, sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé ; l'utilisation de l'échelle est interdite) :
 - départ libre du bord du bassin,
 - un parcours en nage libre,
 - une plongée dite « en canard » et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètres,
 - une remontée du mannequin jusqu'à la surface
 - un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, jusqu'au bord du bassin, sur une distance de 25 mètres,
 - la sortie de l'eau de la victime.

Récapitulatif du volume horaire

- Formation PSC 1 (non intégrée dans la formation BF2)	12 h
- Formation en centre – face à face pédagogique	62 h
- Formation en centre – pratique avec les formateurs	21 h
- Travail personnel individuel	32 h
- Stage en situation au sein du club d'accueil	50 h
- Accompagnement d'au moins deux déplacements	8 h
Soit un total sans PSC 1 de :	173 h

¹ A titre transitoire, jusqu'en 2012, le test du Sauv'nage n'est exigé que pour la délivrance du diplôme.

² A titre transitoire, jusqu'en 2012, le test du Pass'sports de l'eau n'est exigé que pour la délivrance du diplôme.

³ En référence à la labellisation des clubs, obligatoire à partir de 2012.

⁴ L'expérience du stagiaire doit être justifiée sur un groupe, au sein de l'Ecole de Natation Française du club labellisé, ayant pour objectif la préparation du test du Sauv'nage de l'ENF. Le contrôle des compétences pédagogiques du BF 1 est réalisé par le passage d'une épreuve pédagogique : préparation, conduite d'une séance complète (évaluation du candidat sur son groupe) suivie d'un entretien d'une durée maximum de 20' avec le jury. Pour cette épreuve, aucun temps de séance n'est défini, L'ERFAN prévoit l'organisation d'une ou plusieurs autres épreuves pour valider les compétences des UC 1, UC6 et UC 7 du BF 1.

Le stage en situation pédagogique

Le stagiaire effectue une mise en situation pédagogique, accompagnée par un tuteur, auprès d'au moins un groupe, de façon régulière, sur une durée minimum de 50 heures, au sein d'un club labellisé FFN⁵.

Le groupe, au sein de l'Ecole de Natation Française du club, support à cette mise en situation pédagogique doit avoir pour objectif la préparation du test du Pass'sports de l'eau de l'ENF.

Le tuteur

La personne assurant la fonction de tuteur doit obligatoirement être majeure et être agréée par l'ERFAN.

Le tuteur, titulaire au moins du BEESAN, a un rôle essentiel dans l'accompagnement et le suivi de la formation du stagiaire. Son engagement est indispensable puisqu'il doit notamment :

- accueillir le stagiaire au sein du club,
- l'informer et l'initier à la culture fédérale ainsi qu'à la culture du club,
- gérer l'alternance en lien avec l'ERFAN,
- organiser en lien avec l'ERFAN, la formation du stagiaire au sein du club,
- transmettre les savoir-faire,
- évaluer, à partir d'un document préétabli, le parcours du stagiaire au sein du club (sa progression, ses acquis, ses lacunes)...

LA CERTIFICATION

Les 7 unités capitalisables du BF2 sont certifiées par 6 épreuves correspondant à des situations caractéristiques des activités du titulaire du Brevet Fédéral 2^{ème} degré et construites à partir du référentiel de certification du diplôme.

Pour chacune des différentes épreuves, le candidat est déclaré apte ou inapte.

Au cas où des UC ne seraient pas validées, le stagiaire se verra proposer un rattrapage personnalisé (complément individuel de formation). Le stagiaire doit alors se présenter à une nouvelle session de certification pour valider l'UC ou les UC correspondantes.

L'ensemble des UC doit être validé pour l'obtention du diplôme. L'ensemble des épreuves est validé par un jury constitué sous la responsabilité du Conseiller Technique Régional, responsable pédagogique de l'ERFAN.

Les différentes épreuves de certification du BF2

Epreuve 1 contrôle continu sur la mobilisation des connaissances et compétences, en lien avec l'UC1 et l'UC 6 du BF2, acquises par le travail individuel personnel et les apports en centre. Le mode de validation de ces épreuves sera réalisé sous forme de QCM où devoirs en Contrôle Continu des Connaissances (tout au long de la formation).

Epreuve 2- Test de sécurité

La compétence dans le domaine de la sécurité est essentielle. Elle doit être vérifiée en début et en fin de formation.

Réaliser un test de sécurité sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé : l'utilisation de l'échelle est interdite) :

- départ libre du bord du bassin,
- un parcours en nage libre,
- une plongée dite « en canard » et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètres,
- une remontée du mannequin jusqu'à la surface
- un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25 mètres,
- la sortie de l'eau de la victime.

Cette épreuve permet de vérifier la capacité du candidat au BF2 à assurer la sécurité des pratiquants.

Les candidats ayant réalisé ce test lors du BF1 devront toutefois le valider à nouveau.

⁵ En référence à la labellisation des clubs, obligatoire à partir de 2012

Epreuve 3- préparation, conduite d'une séance complète (évaluation du candidat sur son groupe) suivie d'un entretien d'une durée de 20' avec le jury.

Pour cette épreuve, aucun temps de séance n'est défini.

Epreuve 4- production d'un document relatif à l'expérience acquise auprès de son groupe (dossier de 10 pages, faisant ressortir l'exemple d'une séance type, la mise en œuvre, les choix et les solutions retenues ainsi que son expérience d'accompagnement d'un groupe de mineurs). Ce document servant de base à un entretien d'une durée de 10' permettant d'évaluer les capacités du candidat à gérer un groupe de mineurs. Ce temps d'évaluation peut être organisé à l'issue de l'entretien de justification de séance.

Le stagiaire doit être capable d'explicitier sa démarche lorsqu'il gère un groupe de mineurs. Connaît-il les règles ? Sait-il ce qu'il doit faire ?

En complément de ces évaluations, les candidats auront tout au long de la formation à répondre à des QCM proposés par les formateurs.

Formation continue du BF2

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour conserver les prérogatives du BF2. Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile.

Pour s'inscrire à la formation continue, la personne doit :

- être licenciée au sein d'un club de la FFN,
- et justifier, au sein d'un club labellisé FFN⁶, d'une expérience de 50 heures minimum d'activités d'encadrement au cours des 2 dernières années. Le groupe, au sein du club, support à cette expérience doit avoir pour objectif la préparation du test du Pass'sports de l'eau dans le cadre de l'Ecole de Natation Française. L'attestation est délivrée par le Président du club.

Pour tout arrêt d'activité de plus de deux ans, le candidat effectuera un positionnement pour valider ses capacités à reprendre un groupe en charge. Le cas échéant un complément de formation lui est proposé à des fins de remise à niveau.

Pour être en autonomie au sein d'un club de la FFN, la personne doit avoir suivi la formation continue.

Cette formation continue comprend :

- une demi-journée de secourisme et sécurité, à partir de l'étude de cas concrets,
- une journée pédagogique.
-

LES EQUIVALENCES ET LES DISPENSES

Quelque soit le profil de la personne sollicitant une équivalence ou une dispense, une formation continue sur une journée organisée par l'ERFAN est obligatoire afin d'aborder les thèmes suivants :

- le rôle du tuteur,
- la protection des mineurs et les comportements à risque.

La fonction de tuteur se différencie et dépasse celle de conseiller pédagogique. C'est un nouveau mode d'acquisition de savoir-faire.

De même, le thème de la protection des mineurs est essentiel dans la formation des cadres.

⁶ En référence à la labellisation des clubs, obligatoire à partir de 2012

Conditions préalables à une demande d'équivalence ou de dispense

Pour solliciter une équivalence d'une partie ou de la totalité du BF2, la personne doit :

- **en faire la demande auprès de l'ERFAN deux semaines au moins avant le début de la formation,**
- être licenciée à la FFN depuis au moins deux ans,
- être titulaire du titre d'évaluateur ENF 2,
- justifier, après l'obtention d'un diplôme ou titre (à voir avec le CTS), d'une expérience d'enseignement au sein d'une Ecole de Natation d'un club labellisé⁷ de la FFN d'une durée minimale de 100 heures sur une période de deux ans. L'expérience doit être justifiée sur un groupe, ayant pour objectif la préparation du test du Pass'sports de l'eau de l'ENF. L'attestation justifiant de cette expérience est délivrée par le Président du club FFN
- le Cadre Technique Régional, responsable pédagogique de l'ERFAN, à l'issue d'un entretien avec la personne sollicitant une équivalence, décide de la recevabilité du dossier et valide ou non la demande.



FICHE DE PRE INSCRIPTION AU BF2



NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Adresse électronique :

Les éléments fournis pour l'inscription au BF1 seront utilisés pour le BF2.

Un candidat se présentant au BF2 sans avoir au préalable le BF1 (confère les pré requis à l'entrée en formation) devra se rapprocher de l'ERFAN afin de compléter l'intégralité du dossier.

⁷ En référence à la labellisation des clubs, obligatoire à partir de 2012